

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 4 février 2020

18h30 à Valence

Etaient présent(e)s : Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE.

Etaient excusé(e)s : Mesdames, CHOVIN, MOURIER, ROGER-DALBERT BANCEL, THORAVAL, Messieurs ANGELI, BANDE, BRET, CHAUVIN, COULMONT, DARD, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, LUNEL, PERTUSA, PONTON, ROLLAND, VALLON, VASSY.

Etaient absents : Messieurs AVOUAC, BARD.

Nombre de membres en exercice : 45.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 24.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 4.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 décembre 2019
2. Reprise exceptionnelle d'excédent d'investissement
3. Projet de budget primitif 2020
4. Mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C
5. Délégation du comité syndical au bureau pour les avis sur les projets ENR
6. Avis du syndicat sur des projets de parcs photovoltaïques
 - 6.1. Projet de parc photovoltaïque à Montmeyran
 - 6.2. Projet de parc photovoltaïque à la Roche de Glun
 - 6.3. Projet de parc photovoltaïque à Montmiral - La Forêt
 - 6.4. Projet de parc photovoltaïque à Montmiral - Le Gourrat
7. Projet d'atelier industriel sur Arche Agglo - Examen de l'opportunité de mettre ou non en place la commission prévue au 5.3 du DOO du SCoT.

Questions diverses

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h45.

Lionel BRARD donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs.

Jean-Luc CHAUMONT est désigné secrétaire de séance.

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 décembre 2019

En l'absence de remarque, le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 10 décembre dernier.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

Contre : 0

Absentions : 0

2. Reprise exceptionnelle d'excédent d'investissement

Il est rappelé que par son courrier 23 décembre dernier, le Préfet de la Drôme a informé le syndicat mixte de la réponse favorable des ministères concernés pour la reprise d'une partie de l'excédent à hauteur de 150 000 euros en section de fonctionnement.

L'opération comptable consistant en une opération d'ordre doit être autorisée par une délibération du comité.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

Contre : 0

Absentions : 0

Le comité syndical adopte à l'unanimité la reprise exceptionnelle d'excédent d'investissement.

3. Projet de budget primitif 2020

Le projet de budget est présenté de manière détaillée par chapitre en séance.

Lionel BRARD souhaite que le SCoT mette le focus sur des sujets à enjeux quitte à lancer des études, notamment par le biais de l'évaluation. Il ajoute qu'il sera possible pour le Conseil de Développement d'obtenir des ressources pour mener à bien ses activités sous réserve de l'accord et de la prise en charge des EPCI.

Il insiste par ailleurs sur le nécessaire renforcement du lien du conseil de développement avec chaque intercommunalité. Celles-ci devront à l'avenir saisir le Codev sur des sujets qui leur sont propres via les formations territoriales qui devront prendre de l'épaisseur. Le Codev devra être co-porté par les EPCI à leur échelle et nom uniquement à celle du Grand Rovaltain ; cela suppose un accompagnement en termes de moyens.

Jean Luc CHAUMONT s'interroge sur la nécessité d'un virement vers la section d'investissement dans la mesure où une reprise exceptionnelle d'une partie de l'excédent d'investissement a été autorisée.

Il est précisé que cette dernière opération faisant l'objet d'une écriture d'ordre, celle-ci doit être équilibrée, expliquant cet affichage budgétaire.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT,

CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

Contre : 0

Absentions : 0

Le comité syndical adopte à l'unanimité le projet de budget primitif 2020.

4. Mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C

Philippe LABADENS explique que le nouveau régime indemnitaire des agents de la filière administrative doit faire l'objet d'une délibération du comité syndical. Il présente le projet de mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C qui comprendra une part d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise : IFSE et une part, facultative de complément indemnitaire annuel (CIA).

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C tel que présenté en séance.

5. Délégation du comité syndical au bureau pour les avis sur les projets ENR

Philippe LABADENS indique que le syndicat a récemment été sollicité pour avis sur des projets d'énergies renouvelables (centrales de production photovoltaïque).

Compte tenu des délais de réponse contraints à deux mois, il est proposé que les avis sur ces projets ainsi que sur tout projet d'installation d'énergie renouvelable (ENR) sur lequel le syndicat sera sollicité, soit émis, par délégation du comité syndical, par le bureau.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délégation du comité syndical au bureau pour l'émission d'avis sur les projets d'implantation de site de production d'ENR sur lesquels le syndicat sera sollicité.

6. Avis du syndicat sur des projets de parcs photovoltaïques

Gérard REVOL rappelle que le syndicat mixte a récemment été sollicité pour avis sur quatre projets de centrales de production photovoltaïque sur le territoire du Grand Rovaltain. Il s'agit d'une première sollicitation de ce type. Une grille d'analyse de ces projets a été établie et validée par le Bureau et qu'il présente en séance.

6.1 Projet de parc photovoltaïque à Montmeyran

Gérard REVOL présente le projet de parc photovoltaïque situé sur la commune de Montmeyran. Il rappelle que le projet n'est pas compatible avec le PLU de la commune et que la commune ne souhaite pas à ce jour modifier sur ce point son document d'urbanisme.

Les élus s'interrogent sur l'intérêt de la saisine du SCoT sur un projet incompatible avec le PLU d'une commune.

Les élus estiment que bien que le projet soit situé sur un site adapté à ce type d'usage, il n'y a pas matière à se prononcer sur un projet qui n'est pas compatible avec le document d'urbanisme de la commune.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour donner un avis très défavorable sur le projet de parc photovoltaïque situé sur la commune de Montmeyran lieu-dit Blagnat.

6.2 Projet de parc photovoltaïque à La Roche de Glun

Gérard REVOL présente le projet de parc photovoltaïque situé sur la commune de La Roche de Glun. Il rappelle que la commune a procédé à la mise en compatibilité de son PLU pour permettre la réalisation de ce projet. Il précise que ce secteur contient des pelouses sèches identifiées dans le SCoT mais non préservées dans le projet.

Les élus s'interrogent sur la localisation du parc à proximité de secteurs d'habitat et notamment des nuisances éventuelles qu'elles soient paysagères ou liées à la proximité avec les onduleurs.

Marie Claude LAMBERT incite sur la nécessité d'un traitement paysager sur l'est de la parcelle qui est à ce jour insuffisamment traité. Elle souligne le rapport entre le grand nombre d'hectares nécessaires au projet et la faible production d'énergie en équivalent de consommation en nombre de ménage.

Lionel BRARD rappelle que les porteurs de projets doivent intégrer des haies pour leurs fonctions paysagère et écologique en intégrant les reculs nécessaires pour le bon fonctionnement du site.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour donner un avis favorable sur le projet de parc photovoltaïque de la Roche de Glun en préconisant fortement de prendre toute mesure de végétalisation utile pour permettre d'améliorer l'intégration paysagère en vis-à-vis des habitations et depuis l'est (commune de Pont-de-l'Isère).

6.3 Projet de parc photovoltaïque la Forêt à Montmiral

Gérard REVOL présente le projet de parc photovoltaïque « La Forêt » situé sur la commune de Montmiral. Il précise que les éoliennes, pourtant proches du site de projet, n'ont pas été prises en compte dans l'analyse des impacts paysagers. Il rappelle l'avis défavorable du conseil municipal de Montmiral.

Lionel BRARD ajoute que l'absence des éoliennes sur les vues projetées ne permet pas de mesurer l'impact réel du parc. Il précise les clairières sont des espaces très favorables du point de vue écologique, or les clôtures semblent trop étanches et l'absence de haies refuge pour la faune et brise vue (intégration paysagère) ne permettront pas de maintenir un bon fonctionnement écologique du site.

Jean-Luc CHAUMONT s'interroge le devenir des coupes franches dans les secteurs forestiers et l'impact sur la filière sylvicole.

Il est souligné que l'assiette des installations projetées est constituée d'un milieu naturel qu'elles ont pour effet d'artificialiser et ne relève pas comme tel de la typologie des sites éligibles au sens du DOO (riches industrielles et urbaines, délaissés routiers, fluviaux ou ferroviaires).

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour émettre un avis très défavorable sur le projet de parc photovoltaïque « La Forêt » sur la commune de Montmiral au regard du caractère incomplet du dossier et du fait que des éléments essentiels à l'appréciation de sa compatibilité avec le SCoT ont été occultés des photo-montages d'insertion du projet et des coupes qui ne font pas apparaître le champ d'éoliennes situé à proximité ainsi que de l'atteinte qu'il porte à un milieu naturel constitué d'une clairière sans mesure compensatoire.

6.4 Projet de parc photovoltaïque le Gourrat à Montmiral

Gérard REVOL présente le projet de parc photovoltaïque «Le Gourrat» situé sur la commune de Montmiral. Le projet présente un impact visuel important du à sa localisation sur les crêtes. Il rappelle l'avis défavorable du conseil municipal de Montmiral.

Jean-Luc CHAUMONT s'interroge le devenir de la filière sylvicole dans le secteur de Thivolet au regard de la multiplication des projets de parcs photovoltaïques au sol.

Lionel BRARD souligne que les objectifs du PCAET sont ambitieux et qu'il conviendra de trouver des sites favorables pour ces développements en plus des toitures qui constituent un potentiel limité. Il note que les zones humides et les mares localisées sur le site présentent une bonne fonctionnalité écologique mais que celle-ci n'est pas respectée dans le projet. Ainsi la localisation de la mare entre les voies

d'exploitations, l'absence de clôtures perméables pour la petite faune et l'absence de haies refuge pour la faune et brise vue (intégration paysagère) ou la mise en place de gîtes ne permettent pas de maintenir un bon fonctionnement écologique du site.

Il est souligné que l'assiette des installations projetées est constituée d'un milieu naturel qu'elles ont pour effet d'artificialiser et ne relève pas comme tel de la typologie des sites éligibles au sens du DOO (riches industrielles et urbaines, délaissés routiers, fluviaux ou ferroviaires).

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour émettre un avis sur le projet de parc photovoltaïque « Le Gourrat » sur la commune de Montmiral au regard de l'atteinte qu'il porte à un milieu naturel constitué d'une zone humide (mare) sans mesure compensatoire suffisante, de l'impact qu'aurait sa réalisation sur le paysage et de l'insuffisance du traitement des abords.

7. Projet d'atelier industriel sur Arche Agglo – Examen de l'opportunité de mettre ou non en place la commission prévue au 5.3 du DOO du SCoT.

Lionel BRARD informe le comité d'un projet d'installation d'un atelier industriel du secteur de la maroquinerie sur le territoire d'Arche Agglo. Il souligne qu'il s'agit d'une question à forts enjeux pour le territoire.

Jean Louis BONNET présente le projet. Il rappelle que le secteur de la maroquinerie de luxe est historiquement développé sur le territoire de la vallée de l'Herbasse avec deux implantations à St-Donat et à Marsaz. Il s'agit d'un secteur qui connaît une demande croissante.

Ainsi le projet d'un nouvel atelier a été soumis à Arche Agglo sur un tènement de 5 ha d'un seul tenant. La communauté d'agglo ne disposant pas de site dédié à l'activité avec cette caractéristique, un tènement de cette taille a été repéré sur la commune de Charmes-sur-l'Herbasse en limite de la commune de Margès ; les terrains sont classés en zone agricole du PLU.

Arche Agglo, considère qu'il s'agit d'un projet majeur de développement économique sur ce territoire et a bien conscience de la nécessité de s'assurer d'une compensation agricole des parcelles concernées.

Jean-Louis BONNET indique que le 5.3 du DOO du SCoT prévoit des dispositions pour l'accueil exceptionnel d'activités et une commission dédiée à étudier les projets de ce type.

Lionel BRARD rappelle qu'il s'agit d'une première pour le syndicat et que le bureau a longuement débattu sur ce dossier. La question posée aujourd'hui est : crée-t-on la commission prévue par le 5.3 ? Il s'agit d'une commission composite : syndicat mixte, communauté d'agglo, commune et représentant du porteur de projet. Le bureau a défini le cadre des missions de la commission qui serait mise en œuvre si le comité le décidait. Le Bureau a fortement insisté sur la nécessité de compenser l'impact sur l'activité agricole.

Jacques PRADELLE précise que le tènement envisagé est propriété de la commune de Charmes-sur-l'Herbasse et que les terrains étant mis en culture via des baux précaires, il n'y aura pas d'exploitation agricole menacée.

Jean Luc CHAUMONT s'interroge sur la capacité du territoire à fournir la main d'œuvre nécessaire ainsi que sur l'urgence des délais pour la réalisation du projet.

Jean Louis BONNET rappelle que l'entreprise porteuse du projet a la capacité de former son personnel. C'est une filière développée sur le territoire. Concernant les délais, le porteur a indiqué être très pressé de mettre l'atelier en production.

Lionel BRARD souligne que pour Arche agglo, les délais sont également contraints. Il rappelle le rôle du SCOT de permettre le développement et de s'assurer de l'intérêt territorial. Si les délégués choisissent de mettre en place cette commission, c'est le SCOT qui aura la maîtrise de la définition de l'intérêt territorial. La commission rendra compte au comité de ses travaux et conclusions.

Jacques PRADELLE et Jean-Luc CHAUMONT estiment qu'un travail devra être conduit en vue d'optimiser l'emprise foncière au regard des besoins de construction.

Lionel BRARD propose d'accompagner l'activité agricole sur place.

Jean Paul VALETTE précise que la commune de Margés à proximité directe du secteur du projet souhaite être associée à la commission. Lionel BRARD suggère que la demande soit faite auprès d'Arche Agglo.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 4 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS (pouvoir de M. THORAVAL), PRADELLE, PRELON, REVOL (pouvoir de M. VASSY), ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE (pouvoir de M. PERTUSA).

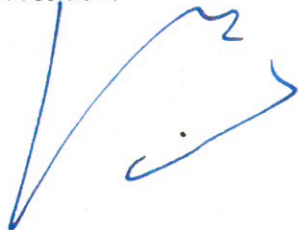
Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour la mise en place de la commission prévue au 5.3 du DOO en lien avec le projet d'atelier industriel sur Arche Agglo.

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h50

Lionel BRARD
Président



Jean-Luc CHAUMONT
Secrétaire de séance

